

Halte Alimentaire de Val-Morin

Convention d'utilisation des services offerts aux bénéficiaires pendant la pandémie du COVID 19

Suite à l'admissibilité des bénéficiaires, son conseil d'administration et ses membres ont le devoir de conserver la confidentialité des gens servis aux seules fins d'administration tel que le suivi de remises de denrées, l'échange entre l'administration des autres comptoirs alimentaires, l'échange avec les paliers gouvernementaux. Les renseignements ainsi transmis sont ceux recueillis lors de l'admission à la Halte.

La Halte se réserve le droit d'offrir de la nourriture fait maison provenant de source sûre en qui nous avons confiance et dont les mets ont été préparés selon des conditions de propreté conformes.

Il est de la responsabilité des bénéficiaires d'accepter ou non de recevoir des mets faits maison. L'administration de la Halte se dégage de tout recours quant à toute nourriture et denrées distribuées.

En signant ce document, les bénéficiaires s'engagent à ce qui suit :

- 1) Respecter la procédure de distribution (document séparé);
- 2) Divulguer les renseignements véridiques et nécessaires lors de l'inscription et lors des contrôles demandés;
- 3) Aviser d'une absence par téléphone (Pierre Oigny 819-322-7041), la veille ou avant 9h le jour de la distribution. **Le non-respect de cette condition entraînera une radiation de la liste des bénéficiaires.** (Première offense : radiation de la prochaine distribution, deuxième offense : radiation permanente)
- 4) Prendre l'entière responsabilité de recevoir les denrées distribuées dans l'état telles que reçues. La Halte n'est pas responsable de la qualité des denrées distribuées;
- 5) Payer les frais de 5 \$ par distribution :
- 6) Autoriser les dirigeants de la Halte à échanger les noms et les informations en dossier avec les autres comptoirs alimentaires;
- 7) Faire preuve de respect en tout temps autant avec les autres bénéficiaires que les bénévoles;
- 8) N'avoir recours à aucune forme de violence verbale ou physique.

Signé à Val-Morin le _____ (date)

Nom en lettres moulées

Signature

Veillez compléter le recto et verso de ce document, y joindre la preuve de résidence et retourner à la municipalité de Val-Morin (voir instructions pour *Nouveaux Bénéficiaires*, point 4)

VERSO



Halte-Alimentaire de Val-Morin

Demande d'aide alimentaire pendant la pandémie COVID 19

Adresse: _____

Ville et code postal: _____

Téléphone: _____

courriel: _____

	Prénom	Nom	Date de naissance
Demandeur			
Conjoint(e)			
Enfant # 1			
Enfant # 2			
Enfant # 3			
Enfant # 4			
Enfant # 5			
Autre personne personne à charge #1			
Autre personne personne à charge #2			

Restrictions alimentaires (ex. Allergies, végétarien, etc.): _____

IL EST OBLIGATOIRE DE JOINDRE UNE PREUVE DE RÉSIDENCE À CE FORMULAIRE (une copie recto et verso du permis de conduire, du bail ou du compte de taxes municipales)

Raison pour la demande:

Recto

